

Le Sonderfall vaut-il mieux que la citoyenneté européenne?

Le débat engagé la semaine passée avec un article d'André Gavillet sur l'avenir des relations entre la Suisse et l'Europe, se poursuit dans ce numéro avec une intervention de François Chérix qui refuse la relégation du pays dans une position subalterne.

En plus d'un vif soulagement, l'approbation de la libre circulation des personnes a provoqué la relance de concepts censés pacifier la question européenne. L'idée d'un choix politique entre adhésion et satellisation répugne si violemment aux Suisses qu'ils déploient en permanence une ingéniosité considérable pour tenter de s'y soustraire. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la notion d'association refasse surface. Mais de quoi parle-t-on au juste?

S'il s'agit d'élaborer un accord-cadre permettant d'effectuer un toilettage des accords existants, inutile de s'en émouvoir. La facilitation de nos relations avec Bruxelles et la mise en ordre des règles administratives présidant à leur exercice semblent être des démarches parfaitement légitimes. Lubrifier les engrenages de nos mécanismes européens est une ambition raisonnable.

S'il s'agit d'imaginer une forme de partenariat donnant au bilatéralisme des institutions permettant de nouveaux rapprochements, l'affaire mérite discussion. Deux cas de figure sont alors possibles. Première hypothèse, l'association est conçue en vue d'une future adhésion: l'accord s'apparente alors à un sas de transition sécurisant la

marque de la Suisse vers une intégration politique perçue comme souhaitable. Deuxième hypothèse, l'association est revendiquée en tant qu'alternative à l'adhésion: elle devient l'œuf de Colomb évitant à la Suisse d'entrer dans l'UE tout en lui donnant une meilleure information sur ce qui s'y trame. Nul doute que cette vision du contrat soit celle de la place financière, des milieux économiques et des partis bourgeois qui en sont aujourd'hui les thuriféraires.

Faut-il pour autant écarter cette solution d'un revers de main? Certes non: si l'on pense que le «Sonderfall helvétique» constitue un axiome indépassable au plan historique, structurel, économique et affectif, comment ne pas se replier sur la seule stratégie possible si limitée soit-elle? Mais si l'analyse montre que la Suisse n'est pas figée et qu'elle peut même gagner à se transformer, pourquoi l'enfermer sans profit notable dans un piège? En effet, même si elle choisit de se montrer conciliante, l'UE ne nous donnera jamais la co-décision dans le cadre d'un simple partenariat: nous continuerons de subir le droit et les politiques européennes.

L'article de François Chérix continue en page 4

Sommaire

Le travail du dimanche sans contrepartie pour les salariés.
page 2

Le marché de l'électricité est en pleine ébullition.
page 3

La politique d'asile de la Suisse court vers l'impasse.
page 4

Les «créatifs» prennent d'assaut Zurich.
Les idées et dossiers de DP: la fiscalité.
page 5

Saint-Gall a inventé les «jobs à 1000 francs».
page 6

René Longet raconte le développement durable.
page 7

La Biennale de Venise au fil de l'eau.
page 8

Assurances sociales

L'administration des caisses de pension et les primes de l'assurance maladie illustrent l'opacité présidant à la gestion politique de domaines qui touchent concrètement une large majorité de la population.

Edito page 3

Le dimanche au travail

Le refus d'une convention collective pour les salariés employés le dimanche dans les gares et les aéroports a provoqué le référendum en votation le 27 novembre.

Le 25 septembre, le Canton d'Argovie a accepté à une courte majorité de supprimer toute réglementation sur l'heure d'ouverture des magasins. Rien n'interdit désormais à un commerçant de Baden d'ouvrir son rideau le dimanche. Le résultat de la votation du 27 novembre n'y changera rien car les horaires d'ouverture de magasins resteront en principe une compétence cantonale.

Dans ce contexte, les gares bénéficient toutefois d'un statut très particulier: selon la loi fédérale sur les chemins de fer, les lois cantonales ne sont pas applicables aux «services accessoires» des entreprises ferroviaires. Ces services accessoires, notion qui a été interprétée extensivement au fil du temps, font en quelque sorte partie intégrante des transports publics. Les commerces situés à l'intérieur des gares peuvent donc avoir des horaires d'ouverture libres.

L'interdiction levée

Mais, il y a un hic. La loi fédérale sur le travail interdit en principe d'employer des travailleurs le dimanche. Elle ne permet que des exceptions limitées pour des motifs prévus par la loi, qui vont des services d'urgence aux commerces situés dans les zones touristiques (cf. encadré). La possibilité pour les commerces situés dans les gares d'ouvrir leurs portes n'entraîne donc pas automatiquement la possibilité d'employer du personnel pendant le jour de repos habituel. Selon l'ordonnance relative à la loi sur le travail (OLT 2), seuls les travailleurs affectés au «service aux voyageurs» peuvent bénéficier de l'exemption du régime de l'autorisation obligatoire.

Or, la notion de «services aux voyageurs» est plus restrictive que celle de «services accessoires»: c'est ce qu'a rappe-

lé le Tribunal fédéral dans un arrêt, en se livrant à quelques distinctions byzantines pour déterminer dans quelle mesure des produits constituent un «service aux voyageurs». Cette jurisprudence a déclenché la révision législative. Pour simplifier drasti-

quement les choses, le Parlement a décidé d'autoriser de manière générale les magasins situés dans les aéroports et les gares à forte fréquentation à employer des travailleurs le dimanche. C'est le nombre de voyageurs qui sera déterminant et plus l'assortiment de produits offerts à la clientèle. En outre, contrairement à une opi-

nion répandue, les employés n'auront pas obligatoirement droit à une compensation salariale, qui n'est prévue qu'en cas de travail dominical temporaire. Lors du débat parlementaire, une partie de la gauche avait proposé un assouplissement de l'interdiction de travailler le dimanche moyennant la conclusion d'une convention collective de travail. Se réfugiant derrière des motifs pseudo-juridiques, le Conseil fédéral et les Chambres n'ont pas voulu de ce compromis honorable, ce qui a déclenché le référendum. Pour certains, il s'agit d'un premier pas: une motion déposée au Conseil des Etats et acceptée par le Conseil fédéral demande de supprimer l'interdiction d'occuper des travailleurs le dimanche pour tout le domaine du commerce de détail et de la prestation de services. Son traitement a été suspendu dans l'attente du résultat référendaire. Le signe que l'enjeu politique du scrutin du 27 novembre dépasse largement les 116 commerces menacés de fermeture en cas de refus de la loi. *ad*



Sunday, bloody Sunday

Le Code des obligations se contente de prévoir que «l'employeur accorde au travailleur en règle générale un jour de congé par semaine, en règle générale le dimanche» (art. 329 CO). C'est la loi fédérale sur le travail (LT) qui complète la protection: son article 19 interdit l'occupation des travailleurs le dimanche. La terre ne s'arrête toutefois pas de tourner: le principe comporte donc des exceptions «lorsque des raisons techniques ou économiques rendent indispensables» le travail dominical régulier. L'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail précise quels sont les domaines concernés ainsi que les compensations minimales. A ces exceptions, la révision législative soumise au vote ajouterait le personnel des commerces situés dans les gares importantes et les aéroports. La loi garantit au travailleur de ne pas être employé le dimanche contre son gré.

Les grandes manœuvres

On se souvient des débats animés au sujet de la libéralisation du marché de l'électricité. La loi qui en précisait les contours fut rejetée en votation populaire en septembre 2002. Discuté actuellement au Parlement, un nouveau projet suscite à nouveau la controverse entre partisans d'une ouverture du marché, sur le modèle européen, et défenseurs d'un service public en position de monopole. S'appuyant sur le droit des cartels, le Tribunal fédéral a donné le feu vert à la libéralisation. Mais certains cantons - notamment Vaud et Fribourg - tentent de protéger leur monopole par voie légale.

Dans le même temps se déroulent de grandes manœuvres qui ne soulèvent guère d'émotion, alors même qu'elles vont profondément transformer le paysage électrique en Suisse. La vente d'ATEL (Société électrique Aare-Tessin), propriété d'UBS, au groupe romand Energie Ouest Suisse (17,2%), au géant français EDF (25%) et à quelques petits électriciens helvétiques (40%) permet la constitution d'un puissant acteur dans l'ouest du

pays. Lui répond le groupe Axpo, propriété des cantons de l'est du pays et de Suisse centrale. Assez loin derrière on trouve les Forces motrices bernoises (FMB), propriété du canton de Berne et de l'Allemand E.On. Sans oublier les entreprises électriques des villes suisses qui collaborent sous le sigle Swisspower.

UBS prétend avoir ainsi favorisé une solution industrielle à dominante helvétique. Cette affirmation n'est qu'arithmétiquement correcte. Car la logique industrielle parlait en faveur d'un groupe occidental de dimension européenne avec Atel, EOS et les FMB. Le projet a échoué à cause de l'opposition d'EDF, forte d'un droit de préemption et qui sort grand vainqueur de ces manœuvres. Le géant français s'est opposé à toute solution dont il aurait été absent et surtout a empêché son concurrent allemand E.On. de mettre la main sur Atel par le biais des FMB; il renforce à bon compte sa position en Suisse, lorgnant en particulier sur l'énergie de pointe. Quand à la majorité helvétique, les intérêts de ses membres sont par trop divergents pour qu'elle puisse prétendre à la direction stratégique du groupe.

La nouvelle entreprise sera presque entièrement contrôlée par des collectivités publiques. Paradoxalement, les cantons parties prenantes à Atel, en particulier par le biais d'EOS, qui tentaient de sauvegarder leur monopole électrique et voyaient d'un mauvais œil le projet fédéral de libéralisation, deviennent eux-mêmes des acteurs de cette libéralisation et même prennent pied sur des marchés étrangers. Autre paradoxe, les cantons romands plutôt allergiques à l'énergie nucléaire se trouvent liés au leader mondial de cette énergie, EDF. Dans une prochaine étape, il ne serait guère étonnant d'observer un regroupement des installations de production et des réseaux de distribution des différents actionnaires d'Atel. *jd*

Edito

Opacité coupable

Les yeux bandés de la justice symbolisent l'impartialité dont doit faire preuve ce pouvoir. Par contre lorsque le pouvoir politique méconnaît ou ignore délibérément les faits, c'est un aveuglement qui bafoue les règles démocratiques. Double illustration.

Un ingénieur vaudois, spécialiste de la gestion de fortune, dénonce la gestion émotionnelle des caisses de pensions (Le Temps, 4 octobre 2005). L'amateurisme des gestionnaires de la prévoyance professionnelle a conduit à surpondérer les actifs à risques - les actions - et à négliger la constitution de réserves en cas de coup dur. Puis, effrayés par la chute brutale de la bourse, les politiques ont abaissé exagérément le taux d'intérêt minimum légal que doivent dégager les caisses. Et ils s'apprêtent à réduire le taux de conversion - soit le pourcentage des avoirs constitués durant la vie active distribué annuellement à la retraite - pour cause d'espérance de vie accrue. Surexposition aux risques comme excès de prudence coûte cher aux assurés, un véritable vol n'hésite pas à affirmer l'ingénieur vaudois. Des variations minimes du rendement d'un capital qui dépasse les 500 milliards de francs représentent des sommes colossales. Et à terme, c'est la crédibilité du deuxième pilier qui est en jeu, un élément essentiel de la sécurité sociale.

Une nouvelle fois le bien-fondé du montant de la hausse des primes de l'assurance maladie suscite la contestation. Des magistrats cantonaux s'étonnent du fait que cette hausse dépasse celle des coûts de la santé; ils mettent en question la politique des réserves pratiquées par les caisses et l'absence de transparence dans la comptabilité des assurances. Et ni l'agressivité ni les pirouettes de Pascal Couchepin lors de l'émission TV Infrarouge n'ont convaincu les téléspectateurs du sérieux du contrôle fédéral en la matière. Dans ce dossier également, c'est tout un pan de la politique sociale et la situation financière de très nombreuses familles qui sont en jeu.

Ces deux exemples illustrent l'opacité présidant à la gestion politique de domaines qui touchent concrètement une large majorité de la population. Une opacité d'autant moins acceptable qu'elle peut profiter à des intérêts très bien organisés. Ces exemples mettent aussi en évidence le peu de fiabilité des données sur lesquelles reposent des décisions portant sur des centaines de milliards. Il est temps de confier l'établissement des faits à des instances indépendantes à la fois de l'administration et de ces intérêts. *jd*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
François Chérix (fc)
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Aude Weber

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Le cul-de-sac de la répression solitaire

Les milliers d'Africains qui tentent de gagner l'Europe au péril de leur vie montrent la force du courant migratoire des pays pauvres vers les riches. La Suisse entend y répondre seule par des mesures policières. C'est un vain combat qui ne grandit pas le pays de la Croix-Rouge.

Il y avait les boat people naufragés au large des Canaries. Il y a maintenant ces grappes humaines qui tentent de franchir une double barrière de barbelés pour pénétrer dans l'enclave espagnole de Melilla. Les désespérés de l'immigration ne sont tenus en échec que par plusieurs milliers de soldat marocains. Les médias font leur travail. Ils montrent et décrivent l'insoutenable. Nul ne peut désormais ignorer la détermination de ces Africains fascinés par la richesse de l'Europe. Un rapport onusien sur les migrations commandé par Kofi Annan vient d'être publié. Il décrit la dimension planétaire du phénomène provoqué par l'énorme disparité des richesses qui s'accélère avec la mondialisation de l'économie. On compte aujourd'hui 200 millions de migrants fuyant la misère, bien souvent de manière illégale. Le mouvement contribue d'ailleurs à une certaine redistribution des

richesses. Les travailleurs immigrés transfèrent chaque année dans le Tiers-monde 150 milliards de dollars, soit trois fois le montant de l'aide publique au développement.

Des quotas pour l'espoir

Le brassage de population provoque les réactions xénophobes que l'on sait. Le rapport de l'ONU, c'est son rôle, en appelle au respect des droits fondamentaux des personnes déplacées. Il dénonce l'approche répressive face à l'immigration clandestine qui n'est ni désirable, ni efficace. Il invite à appliquer le remède bien connu mais mal appliqué: créer des emplois dans les pays pauvres par l'aide au développement et par des règles plus équitables du commerce mondial. L'ONU invite aussi les pays riches à mener une politique coordonnée de l'immigration. Au lieu de tolérer ou de pourchasser vainement les clandestins, mieux vaut s'entendre sur des quotas

d'immigration légale et contrôlée. L'Union européenne est le cadre naturel d'une telle coopération. Et l'Espagne, passage privilégié des flux migratoires appelle Bruxelles à l'aide. Cette ouverture donnerait aux Africains l'espoir de gagner la terre promise autrement qu'en franchissant des barbelés au péril de leur vie. Elle atténuerait le flot des migrations illégales. Les accords de Dublin sur l'asile prévoient expressément le développement d'une telle politique. Une harmonisation des conditions d'asile et la répartition des réfugiés sont en préparation.

La voie solitaire

La Suisse, membre de l'ONU, s'affiche comme championne des droits de l'homme. Elle vient d'adhérer aux accords de Dublin. Mais sa politique de migration, traduite dans la loi sur les étrangers et sur l'asile, s'écarte en tout point des stratégies onusienne et européen-

ne. La règle des deux cercles exclut toute immigration en provenance du Tiers-monde. Le renforcement de la loi sur l'asile est dénoncé comme contraire aux droits fondamentaux de la personne par le Haut-commissaire de l'ONU aux réfugiés. Il diverge en tout point des projets de réforme des accords de Dublin. Les radicaux et les démocrates chrétiens, qui ont activement milité en faveur de l'accord européen, s'alignent maintenant sur les thèses contraires, celles de l'UDC. La voie solitaire de la fermeté policière choisie pas la majorité parlementaire paraît pourtant d'une dérisoire inefficacité. Comment imaginer qu'en supprimant une aide d'urgence à un requérant débouté, l'on parviendra à dissuader les Africains du Sahel à traverser le Sahara et les barbelés de Melilla? La concurrence électorale, à droite de l'échiquier politique, explique bien des dérives. Elle ne les excuse pas. *at*

Suite de la première page

Suisse - Europe

Même bien informés, nous serons en ligue B; et il faut être naïf pour croire que nos avis sont si brillants et si attendus que leur simple transmission à qui de droit suffira à grandir notre influence. Quant au débat intérieur, il sera durablement faussé. A chaque mise en cause de notre absence du projet européen, il pourra être répondu que la question a été tranchée en toute connaissance de cause, avec cet esprit de finesse qui nous caractérise et au moyen d'une solution spécialement

adaptée à nos besoins. L'opinion abondera qui verra dans les termes d'associés ou de partenaires la preuve même de notre intégration: le partenaire n'est-il pas l'acteur du couple? l'associé le décideur de la société commune?

Par conséquent avant de décréter ce piège désirable, il convient de s'interroger. Si on l'informe convenablement, l'opinion publique suisse est-elle susceptible d'évoluer? La démocratie directe est-elle réellement incompatible avec l'adhésion? Comment com-

battre la cherté de nos prix et la diminution de notre pouvoir d'achat? L'augmentation de la TVA ne doit-elle être envisagée que comme un désastre? Quel est le coût de l'isolement? Les intérêts de la Suisse peuvent-ils être valablement défendus hors des sphères de décision? Pouvons-nous augmenter chaque jour notre intrication dans le tissu socio-économique européen sans avoir d'élus à Bruxelles? Pour un pays qui n'est pas aux marges mais au cœur de l'Euro-

pe, la satellisation a-t-elle un sens? Voilà une part des enjeux qu'il convient d'examiner.

Si le statu quo garantit des solutions supérieures, prenons le risque de le sanctifier par un accord d'association ayant valeur d'alternative à l'adhésion. Sinon, mieux vaut marcher cahin-caha mais sans relâche vers l'acquisition de la citoyenneté européenne. Evitons en tout cas de vêtir d'habits neufs un conservatisme d'autant plus lassant qu'il ne s'assume pas. *fc*

Zurich, puissance innovante

En ville et dans le canton de Zurich, on compte quatre travailleurs de l'économie «créative» pour cinq employés de banque. Pas mal pour la principale place financière de Suisse. Où l'on peut mesurer l'importance croissante de l'économie culturelle.

Au sens large, l'économie créative comprend les entreprises, de petite taille le plus souvent, qui interviennent sur les différents marchés culturels: musique (notamment: musiciens, conservatoires, production et vente d'instruments, phonogrammes et appareils radio-TV), livre et presse (édition et vente d'ouvrages, journaux et périodiques, traduction), œuvres d'art et d'artisanat (musées privés et commerce, y compris antiquités), cinéma et radiotélévision (production de films et programmes), arts du spectacle vivant (danse, théâtre, cirque), design et publicité (conception et développement d'objets, graphisme, publicité, organisation de congrès et salons), architecture (construction et aménagement intérieur, jardins et paysagisme).

Selon deux études récentes*, aussi minutieuses et passionnantes l'une que l'autre, les «créatifs» étaient en 2001 au nombre de 36700 dans le canton de Zurich (dont 22000 pour la ville), travaillant dans quelque 8000 entreprises (4000). En équivalent plein temps, cela donne environ 30700 postes de travail (19000), pour un chiffre d'affaires de 8,3 milliards de francs (5,1) et une valeur ajoutée brute d'au moins 3,3 milliards (2,0). Principal apport: celui de la branche design et publicité, avec un chiffre d'affaires de 2,8 milliards de francs. Suivent le livre et la presse, ainsi que l'architecture.

Et si, aux indépendants et salariés de l'économie créative au sens strict (sans la presse, le divertissement et la publicité), l'on ajoute les personnes qui travaillent dans le secteur public, on observe que les activités culturelles et artistiques offrent non seulement des dizaines de milliers d'emplois mais aussi le plus fort taux de progression: de plus de 10% par exemple en ville de Zurich, où ces activités occupaient 28000 personnes en 2001, soit 8,4% de la population active. Sur le terrain, cela donne une Paradeplatz financière et une Bahnhofstrasse commerciale qui maintiennent péniblement leur standing, tandis que les arrondissements 4 et 5, autrefois industriels, se redéveloppent et s'éclatent dans l'économie créative.

Une telle évolution attire évidemment l'attention des marchés privés et des pouvoirs publics. La culture devient une branche intéressante, dont les enjeux prennent chaque jour de l'importance. Les autorités le comprennent de mieux en mieux, qui inscrivent leur politique culturelle dans la promotion de la ville, ou de la Confédération - les cantons ayant en la matière une image plus floue.

A l'exception manifeste et notoire de Zurich, qui se veut expressément lieu de création. Dans sa nouvelle Constitution, adoptée le 27 février dernier, se trouve au premier chapitre intitulé Principes, un très prometteur et original article 8, consacré à l'innovation: «Le canton et les communes créent les conditions-cadre favorables à l'innovation économique, culturelle, sociale et écologique». La pratique a largement devancé le constituant, mais il a eu l'intelligence de la suivre et l'encourager.

*Ces deux études, en versions résumées et complètes, peuvent être téléchargées sur www.kulturwirtschaft.ch

Prochainement, Domaine Public va lancer un nouveau site Internet. Consacré aux débats d'idées à gauche, il fera la part belle à l'interactivité. Forums, dossiers thématiques, ainsi que le journal en ligne, entendent enrichir la réflexion sur les sujets politiques, économiques, sociaux et culturels d'actualité.

Afin de rythmer le compte-à-rebours jusqu'au jour fatidique, DP revient sur quelques dossiers suivis pendant quarante-deux ans d'existence. Il s'agit d'en sonder la trajectoire à la lumière des temps présents.

La fiscalité

L'expression est savoureuse quand on sait que les caisses de l'Etat sont vides: les Français parlent de «trésor public». L'alimentation du trésor public est le sujet le plus récurrent de l'histoire des sociétés, banal ou révolutionnaire. L'impôt est un redistributeur de la richesse nationale, servant les intérêts et les gains de la classe dirigeante, selon les uns, instaurant un Etat providence selon les autres. En Suisse, le problème se complique de la superposition des prélèvements entre la Confédération, les cantons et les communes, et de la concurrence fiscale qui en découle.

DP, très tôt, en octobre 1966, avait lancé un programme en trois points: imposition des sociétés par la Confédération seule, celle des personnes physiques par les cantons uniquement, mais avec un accord intercantonal limitant la sous-enchère, concordat revêtu par le pouvoir fédéral de la clause obligatoire, et enfin TVA, considérée comme un choix européen. Voir aussi sur ce thème le cahier spécial élaboré et signé par Yvette Jaggi: *L'occasion européenne* (septembre 1988).

Ce programme, sous bien des points, reste d'actualité. La TVA a depuis, au troisième essai, été acceptée par le peuple et les cantons. Mais elle fait l'objet d'un double enjeu. D'un côté, Hans-Rudolf Merz veut la simplifier, unifier et limiter son taux de manière antisociale.

D'autre part, l'Union européenne exige de ses membres un minimum de 15%. Ne faut-il pas revendiquer ce 15%, parce qu'il nous offre des marges de financement dont nous avons besoin pour l'AI, pour l'AVS et, devrait-on ajouter, pour la LAMal? Mais encore pour développer notre solidarité européenne et internationale et alléger, socialement, l'impôt fédéral direct. Ce sujet concerne plus spécifiquement la gauche, doctrinairement opposée aux impôts de consommation jugés peu sociaux parce que proportionnels et non progressifs. Nous demandons une révision de cette position dogmatique en vertu d'un calcul du revenu disponible: la TVA est le seul impôt pris en compte dans l'indice des prix et donc remboursable, si les salaires et les revenus réels sont maintenus. Débat à poursuivre amplement.

Le concordat intercantonal pouvant être revêtu de la clause obligatoire existe désormais dans notre arsenal constitutionnel, alors qu'il fut jugé à l'époque, et non sans condescendance, inacceptable. Mais quel usage en sera-t-il fait? Il permettrait de combattre la sous-enchère fiscale. Pour autant que les cantons, à savoir vingt-et-un d'entr'eux, le veulent, ainsi que le Conseil fédéral qui considère la concurrence fiscale comme saine! Il faudra donc fortement poursuivre l'action, attacher le grelot et sonner les cloches.

St-Gall, le précurseur

La presse suisse romande s'est dernièrement fait l'écho du projet «jobs à 1000 francs» de l'écologiste zurichoise Monika Stocker. Derrière ce titre à scandale se cache un principe simple. La ville doit promouvoir la création d'entreprises sociales offrant un salaire partiel complété par l'assurance sociale. Pour ce faire une idée concrète de ce que cette innovation pourrait devenir, il faut s'éloigner de notre capitale économique pour aller voir du côté de son voisin saint-gallois. Dans ce canton, la Fondation pour le Travail (Stiftung für Arbeit) a été créée en 1997 en partenariat avec la Ville de St-Gall, les œuvres d'entraide, les syndicats et des représentants du monde économique. Elle engage uniquement des personnes touchant l'aide sociale et propose une «bourse aux jobs» leur permettant de trouver des stages ou des emplois temporaires dans une société. Elle ne leur offre par ailleurs aucun encadrement spécifique. Après un entretien d'embauche, seul le travail régulier contribue à la réintégration de ces employés particuliers. Leur salaire est versé intégralement à la Ville

qui le complète afin d'atteindre le revenu minimum avec en sus une prime de motivation de 250 francs. La Fondation pour le Travail, institution de droit privée subventionnée à hauteur de deux millions par la Ville, vend ses compétences aux mêmes conditions qu'une entreprise classique. Elle est active dans les secteurs où certaines tâches rebutent les firmes locales comme le nettoyage ou le jardinage. Afin de ne pas leur faire concurrence la fondation renonce le cas échéant à offrir ses services. Malgré cette difficulté, le nombre de places de travail proposées n'a cessé de croître, passant de 40 en 1998 à 150 en 2004 avec un chiffre d'affaire de 4,5 millions. Le salaire va de 1000 francs pour un poste à 50% à 3400 pour un poste à 100% ce qui fait bondir certains syndicats qui souhaiteraient que le travail fourni par les employés soit rémunéré au tarif minimum de la branche. Tirailé entre ces craintes de dumping salarial et celles des entrepreneurs, le modèle de l'entreprise sociale peine à faire des émules en Suisse mais fera sûrement encore beaucoup parlé de lui. cf

Assurance invalidité: mise en perspective

A juste titre, la cinquième révision met sous les projecteurs la situation financière alarmante de l'AI. Elle est telle qu'un apport de ressources nouvelles est inéluctable, à savoir une augmentation de la TVA de 0,8 point.

Pour des raisons idéologiques, une partie de la droite refuse ou renâcle devant ce qui est pourtant une évidence comptable. Elle diffuse donc un brouillard propice à la dérobade: il y aurait trop d'abus, trop de gens qui s'écourent et qu'on écoute. Economies d'abord! Dès lors, la mise en perspective internationale que présente le dernier numéro de *La Vie économique* (octobre 2005) rectifie. L'éditorial commence par une phrase forte: «En Suisse, le nombre de bénéficiaires de l'assurance invalidité est encore inférieur à la moyenne internationale.»

Certes, l'augmentation, ces dernières années, est marquée, comme si l'on assistait à une sorte de rattrapage, ce qu'on observe dans d'autres secteurs de la politique sociale. Faut-il l'attribuer aux conditions économiques ou aux rythmes de l'immigration, les premières vagues d'immigrés atteignant un âge plus exposé à la maladie ou l'invalidité? Mais la tendance des dernières années, à prendre au sérieux certes, ne doit pas masquer la donnée générale. Répétons-là: nous sommes en prestations AI en dessous de la moyenne internationale. ag

La Vie économique: www.seco.admin.ch/publikationen

Genève

Vers des majorités de raison

Si les résultats électoraux genevois peuvent donner à l'observateur extérieur une impression de séisme politique, c'est la faute au quorum qui ferme la porte du Grand Conseil aux formations n'obtenant pas au moins 7% des suffrages. Mais le rapport des forces exprimé en voix ne subit pas de profonds bouleversements. L'érosion de tous les partis gouvernementaux permet l'émergence d'un mouvement né il y a à peine trois mois, le «Mouvement Citoyens genevois». Il faut voir là l'expression typique de l'extrême centre, ni gauche ni droite, patriotique et social, opposé à l'ouverture vers l'étranger mais prêt à défendre les acquis de la fonction publique. Donc à ne pas confondre avec l'UDC. A cet égard les Genevois restent fidèles à eux-mêmes, eux qui, en période difficile, ont toujours été séduits par le vote de protestation en faveur des extrêmes: en 1985, Vigilance devenait le premier parti du canton, comme l'avait été le parti du travail dans l'immédiat après-guerre.

Reste que la législature sera marquée par la répartition des sièges au Grand Conseil. Dans une logique de bipolarisation, la gauche sort affaiblie de ce scrutin. Mais verts et socialistes, libérés du carcan idéologique et de la posture autiste de l'Alternative, pourraient obtenir des résultats plus substantiels que dans la précédente législature. A condition qu'ils manifestent une volonté de compromis. Et que les partis bourgeois, en premier lieu les démocrates-chrétiens et les radicaux, ne choisissent pas de perpétuer la bipolarisation en faisant cause commune avec l'UDC.

Ces élections, parce qu'elles n'ont pas désigné une nette majorité, ouvrent la possibilité à des majorités de raison de résoudre les problèmes urgents de la république: pénurie de logements, déséquilibre des finances, traitement efficace du chômage, lourdeurs administratives notamment. Sans quoi dans quatre ans les extrêmes, alternativement ou conjointement, récolteront les dividendes dans quatre ans et radicaux et démocrates-chrétiens pourraient bien disparaître de l'échiquier politique. Pour le plus grand malheur du canton. jd

Pour le salut de la terre

René Longet - président d'Equiterre - plaide en faveur d'un monde plus juste et plus équilibré dans un livre de la collection Le savoir suisse.

D'abord, il nous fait peur. Ensuite, on suit les voies (et les voix) du développement durable. A la fin, l'espoir se lève à l'horizon. *La planète sauvetage en cours*, de René Longet, président d'Equiterre - jusqu'en 2002 Société pour la protection de l'environnement (SPE) - publié cette année par les Presses polytechniques et universitaires romandes dans la collection Le Savoir suisse, n'a pas peur des sentiments. Car ils sont les compagnons inséparables de la réflexion. L'inquiétude face aux dommages de la pollution ou la compassion au chevet des déshérités de ce monde irriguent la pensée. L'angoisse qui s'échappe d'une croissance économique suicidaire, l'amour têtue de la nature, le refus des inégalités, l'optimisme inébranlable à l'égard de l'homme, se rejoignent dans le diagnostic des pathologies dont souffre notre mode de vie, dans l'inventaire des sommets et des conférences dessinant les contours d'un autre développement, dans la description des actions concrètes, dans l'engagement pour un monde plus juste: «un humanisme des temps modernes, s'exclame l'auteur.

Cependant René Longet résiste à la tentation du manifeste. Il revient plutôt sur le chemin parcouru. Précis et minutieux, il retrace la trajectoire du développement durable, de la naissance du concept aux opérations sur le terrain – avec un chapitre consacré au cas suisse – via les rencontres internationales produisant accords et conventions. Ainsi, tout com-

mence dans les années soixante avec la découverte, aiguisée par la décolonisation finissante, d'un Tiers-monde, plus tard le Sud, abandonné à lui-même. La question environnementale apparaît au début des années septante. Et elle éclate à la figure de l'Occident avec la première crise pétrolière de 1973. Pauvreté et écologie entrent en collision. La richesse des nations industrialisées se refuse aux plus démunis au nom de l'environnement. Catastrophes, guerres et famines accélèrent toutefois la synthèse qui aboutit à la notion de développement durable. Elle apparaît pour la première fois dans un document officiel de l'ONU en 1988. «Le développement soutenable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.» (Rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement

et le développement de l'ONU, Notre avenir à tous, 1988). En somme, il faut continuer de se développer mais sans épuiser les ressources.

Des lois contraignantes

Le Sommet de la terre de Rio en 1992 ouvre la saison des conférences planétaires fabricant programmes et plans d'action, à l'image de l'agenda 21. René Longet souligne la valeur éthique des grandes déclarations négociées par les organisations internationales, les ong et les gouvernements. En même temps, il reconnaît une certaine lenteur dans leur application. C'est que le changement envisagé bouleverse les acquis et suscite les résistances. Et surtout il réclame une démocratie renouvelée. Où les rapports de force et les hiérarchies laissent la place à la participation transversale. Les décisions découlent des interactions entre parte-

naires. La verticalité se plie au bonheur horizontal. Pareil à Internet. Du global on passe au local et vice-versa. Les principes fournissent le cadre et les règles à l'action qui à son tour, expérience faite, les reformule et les modifie. Le droit occupe ici une place centrale, encore virtuelle pour le moment. Car il est appelé à énoncer les lois et les sanctions indispensables au succès du développement durable. Les bonnes intentions inscrites dans les programmes sont une chose. Des législations contraignantes en sont une autre. C'est là que l'engagement éthique peut trouver véritablement les instruments de son épanouissement. *md*

René Longet, *La planète sauvetage en cours. Le développement durable: des accords mondiaux à l'action locale*, Presses polytechniques et universitaires romandes, La collection Le savoir suisse, Lausanne, 2005.

Quand Hans-Rudolf Merz veut détricoter la TVA

Il suffit d'un rien, d'un condiment, d'une nappe en papier, d'un emballage, pour que le même produit soit considéré comme de première nécessité, ou comme une prestation hôtelière, ou une marchandise ordinaire. Ce rien entraîne l'application de taux de TVA substantiellement différents. Hans-Rudolf Merz voudrait nettoyer cette jungle administrative. Tout simplifier. Taux unique à 5%. Deux remarques. Un des taux a été arraché, de haute lutte politique, par l'industrie hôtelière dont le lobbying aux Chambres fédérales, auprès des amis politiques de Hans-Rudolf Merz, s'est révélé efficace.

Mais surtout un taux moyen, disons 5%, allégerait les transactions ordinaires, y compris celles qu'on peut qualifier de luxe, et pèserait sur les produits de base. Si l'opération était blanche, il y aurait un puissant déplacement de la charge sociale. Pour le dire en langage choc, la soupe de la famille nombreuse contribuerait à payer en charge supplémentaire l'allègement de la TVA sur le coupé BMW d'un fils à papa. Le conseiller fédéral veut lancer une consultation. Pourquoi se fatiguer? C'est tout vu. *ag*

Tellement contemporaine

Les œuvres prolifèrent sur la Lagune. Elles brouillent les sens et les matières. Et la beauté se balade éphémère avec le monde aux trousses.

Le portail de l'église de San Stae est fermé. Impossible de voir l'installation de Pipilotti Rist. Des pèlerins, fans de Tiepolo et de Benoît XVI, ont protesté à la vue du paradis terrestre peuplé de nus féminins projetés contre le plafond de l'église. Sans hésiter, le curé a bouclé la maison de Dieu, aux fidèles et aux profanes, à la barbe du contrat de location conclu avec l'Office fédéral de la culture. Car l'artiste saint-galloise, égérie d'Expo.01, fait partie de la troupe envoyée sur la Lagune pour représenter la Suisse. Les vaporettes qui grondent à deux pas dans l'eau verte du Canal Grande effacent vite la déception. Un beau dimanche d'automne descend sur Venise.

Des promeneurs dans l'obscurité

Censure ou pas, le curé s'en défend barricadé dans la prière, l'Arsenale ouvre à dix heures tapantes ses portes. Les œuvres flottent dans l'humidité froide des Corderie, une enfilade nocturne de halles. C'est le ventre d'une baleine. Je suis Pinocchio. Immédiatement, la rage féministe compulse les statistiques de la ségrégation sexuelle et raciale, en art et ailleurs. Même si pour la première fois la Biennale a confié à deux femmes espagnoles le destin de ses deux expositions thématiques. L'une concentrée dans le pavillon Italia, centre névralgique des Giardini di Castello, intitulée *L'expérience de l'art* réalisée par Maria de Corral. Et l'autre, *Encore un peu plus loin*, sous la direction de Rosa Martinez, occupe l'Arsenale.

Les affiches fluo des Guerilla Girls mordent à pleines dents avant d'avaler les promeneurs à la lumière fade d'un lustre de tampax, une sorte de glotte géante qui vibronne au seuil du tube digestif. Une femme élégante casse au ralenti de la vaisselle d'époque sur un écran suspendu. Les tableaux naïfs, bruts, thérapeutiques d'une cantatrice turque, seul souvenir de peinture, assistent au spectacle. La nuit gobe le sérieux tout militant des vidéos d'une performer qui se rase en public, se soumet à une opération transformant son pubis, livre aux policiers le sang de leurs victimes et se fouette en direct le jour du vernissage autant de fois que les

femmes tuées au Guatemala en une année. Puis, quatre Russes goguenards emboîtent le mauvais goût potache en courtes séquences filmées où ils sodomisent des jeunes filles mortes de rire, se poussent et se tapent pour rien, s'empiffrent de viande et de sauces jusqu'au vomissement. On peut aussi simuler ses propres funérailles en musique avec certificat de décès livré au terme de la séance. Ou s'encanailler dans l'univers travesti de Leigh Bowery, transformiste infatigable et vedette hystérique des clubs londoniens, mort à 33 ans le 31 décembre 1994.

La kermesse de cris et de châtiments dans la procession de 49 artistes - tous pays confondus - vise l'étourdissement, parfois charnel parfois new-age. Et ça marche. La foule fantomatique vacille (déjà plus de 160 000 entrées). Elle avance en tâtonnant, recule, zigzague. Grisée et aveugle, à cheval du vrai et du faux, du convenable et de l'intolérable, de l'art et de la farce. Proche de l'euphorie vécue au milieu des allées rutilantes des hypermarchés. Encore un peu plus loin dans le dérèglement. Dans l'illusion d'aller contre-courant. A l'image de Kimsooja, Coréenne exilée à New York, saisie immobile, tournant le dos à la caméra, au milieu du flux incessant des personnes dans six villes du monde. Quitte à se réveiller avec la gueule de bois face à l'intransigeance innocente d'un prêtre ou aux réticences administratives qui ont empêché Gregor Schneider de dresser un cube noir géant, cousin de La Mecque, au centre de la place Saint Marc.

L'officiel et l'incongru

Les Giardini di Castello respirent l'air du large. Les pavillons rappellent le Ballenberg bernois, si contemporain. Les bâtiments accusent sans honte les époques et les idéologies de leurs commanditaires. Chaque pays, maître chez lui, y expédie les artistes de son choix. Seul le pavillon Italia, désormais trop grand, mussolinien et à l'architecture labyrinthique proche du sudoku, rassemble les pièces de 42 créateurs, morts ou vifs. De salle en salle, d'aparté en mezzanine, l'art vire au bazar. International, riche en stars. Omnipotent et total, s'il le faut, égal des mots et des

phrases de Barbara Kruger qui couvrent la façade de l'immeuble, ou de l'animation polyptyque de William Kentridge, en route vers la lune. Dans le souk multimédia, à coup de pixels et mégabits, la peinture refait surface via Francis Bacon, Marlen Dumas, Matthias Weischer. Mais ce n'est qu'un sur-saut, une anomalie. L'hybride, énigmatique et individualisé à l'extrême, dicte sa loi. Plus c'est fou plus c'est beau. Alors que les conventions refoulées, malaxées par des moi exubérants, marquent chaque œuvre de leur absence.

Le village en fête dans la boue de l'acqua alta, vraiment vénitienne, vit ses excès aux frais du prince. Le roi retrouve ses bouffons. Les bouffons réclament son roi. Bref, l'Etat paie et les artistes créent, sans trop se froisser. Ainsi l'Autrichien Hans Schabus écrase le foyer de son pays sous une montagne factice digne d'un emballage de Christo. Les murs du pavillon de la Serbie Montenegro exhibent ni plus ni moins les empreintes laissées par l'exposition d'il y a deux ans. Norvégiens et Suédois démontent portes et fenêtres afin de laisser pousser au centre de l'espace trois arbres qui percent le plafond. Un vent idiot souffle à travers les étages du palais russe. Et la Suisse, plutôt bon enfant, se contente d'une métaphore gymnique tournée par Shahryar Nashat dans les salles du Louvre consacrées à Rubens, d'une interview confession du frère dépressif d'Ingrid Wildi et d'un roman-photo monté par Gianni Motti sur l'affaire d'un homme d'affaires.

Enfin, avant de trébucher sur les vestiges des têtes colossales de Thomas Schütte, sculpteur allemand, ou de se distraire à la vue de Jocondes informatisées du peintre russe George Pusenkoff, disséminées entre calli et fondamenta, il vaut la peine de mater le chronomètre de Gianni Motti accroché au fronton du pavillon fédéral. Il décompte le temps qui nous sépare de la fin du monde. L'exception ultime vers la normalité. En somme, le paradis, loin de la susceptibilité des hommes et des religions. *md*

Le site de la Biennale:
www.labiennale.org/it/index.html